

Une nouvelle grille de carrière des agents de catégorie C ...

Le 27 mai 2013, Solidaires Fonction Publique vous donnait ses premières impressions sur la grille de rémunération des agents de catégorie C proposée par le ministère de la Fonction publique dans le cadre des « mesures d'urgences applicable au premier janvier 2014 ».

Le document fourni était plus que synthétique puisqu'il ne présentait que les bornages de début et de fin de grade (attribution de 7 ou 8 points d'indices) des différentes échelles de rémunération. Pour Solidaires Fonction publique, même s'il ne s'agissait que de répondre à des mesures d'urgence faites pour arrêter la spirale infernale que constitue la «course au SMIC» et le défaut de revalorisation de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, l'évolution proposée, nettement insuffisante, ne pouvait être acceptable...

Lisez la suite de ce tract ci-dessous.